

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				RC-505	I-506	RC-507	C-508	RA-509
USAGES	HABITATION	classe A - unifamiliale					• [1]	•
		classe B - bifamiliale			•	•	•	•
		classe C - trifamiliale		•		•		
		classe D - multi. (moins de 10 log.)		•		•		
		classe E - multi. (10 log. et plus)		•			• [2]	
		classe F - communautaire						
		classe G - mobile	art. 21.3					
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture						•
		classe A-2 bars						•
		classe A-3 clubs sociaux						•
		classe A-4 récréation intérieure						•
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4					•
		classe A-6 récré. ext. extensive						
		classe A-7 récré. ressource						
		classe A-8 arcades						
		classe A-9 caractère érotique						
		classe B-1 bureaux		• [7]				•
		classe B-2 services						•
		classe B-3 vente au détail						•
		classe C-1 hébergement						•
		classe C-2 gîte du passant						• [6]
		classe C-3 restauration						•
		classe C-4 casse-croûte						•
		classe D-1 poste d'essence						•
		classe D-2 station service	art. 22.3.2					• [3][4]
classe D-3 lave-autos							• [4]	
classe D-4 vente de véhicules		art. 22.3.1					• [4]	
classe D-5 pièces et acces.						• [4]		
classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3					• [3][4]		
classe E-1 const., terrassement						•		
classe E-2 vente en gros, transport								
classe E-3 para-agricole						•		
classe E-4 autres usages comm.						• [5]		
INDUSTRIE	classe A	art. 23.2						
	classe B	art. 23.2		•				
	classe C	art. 23.2						
	classe D extraction	art. 23.3						
	classe E récupération, recy.	art. 19.6, 23.4						
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.							
	classe A-2 santé, éducation							
	classe A-3 centres d'accueil		•					
	classe A-4 services culturels							
	classe A-5 sécurité, voirie							
	classe A-6 lieux de culte							
	classe B parcs, terrains de jeux		•		•		•	
classe C équip. publics	art. 8.1.3			•		•		
classe D infras. publiques		•	•	•		•		
AGRICOLE	classe A agriculture, forêt							
	classe B établissements d'élevage							
	classe C activités complé.							
	classe D formation agricole							
	classe E animaux domestiques	art. 24.4						
NOR- MES	STRUCTURE DU BÂTIMENT	isolée		•	•	•	•	•
		jumelée						
		en rangée				•		
Notes particulières								
[1] limité aux habitations unifamiliales jumelées à un établissement commercial ou situées dans un bâtiment ou il existe un usage commercial (bâtiment mixte)								
[2] limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de 4 unités de logement								
[3] le service de remorquage est permis à titre complémentaire à l'usage principal								
[4] toutes les opérations d'entretien et de réparation doivent être effectuées à l'intérieur d'un bâtiment fermé. Seuls les véhicules en bon état de marche, c'est-à-dire qui sont aptes à circuler sur le réseau routier, peuvent être entreposés à l'extérieur, selon les conditions prévues à cet effet au règlement. Tout véhicule accidenté ou en attente de réparation doit être entreposé à l'intérieur d'un bâtiment fermé.								
[5] limité aux fourrières. Tous les véhicules mis à la fourrière doivent être entreposés dans un bâtiment fermé.								
[6] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires								
[7] limité aux bureaux situés dans un immeuble dont l'usage principal est résidentiel								

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			RC-505	I-506	RC-507	C-508	RA-509	
NORMES (suite)	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	7,6	10	7,6	7,6	10	7,6
		marge de recul latérale min. (m)	2	4,5	2	2	3	2
		somme des marges de recul latérales min. (m)	6	9	6	2	7	6
		marge de recul arrière min. (m)	6	4,5	6	6	3	3
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)	3 ^(a)	2	3,5	3,5	2	2
		hauteur minimale (étage)	1	—	—	—	—	—
		hauteur maximale (m)	13	7,5	14	14	9	9
		façade minimale (m)	7,3	—	7,3	7,3	7,3	7,3
		profondeur minimale (m)	6,7	—	6,7	6,7	6,7	6,7
		superficie min. au sol (m ca)	55	—	55	55	55	55
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	—	30	30	30	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	—	10	10	10	10
	AUTRES NORMES	puits municipal	chap.18					
		zones à risque d'inondation	art. 19.2	●	●			
		zones de glissement de terrain	art. 19.3					
		lieu d'enfouissement sanitaire	art. 19.4					
		ancien dépotoir	art. 19.5					
		terrain contaminé	art. 19.9					
		protection du patrimoine	chap.20					
		bande tampon	art. 23.2		●			
sites d'extraction		art. 23.3						
PIIA			●					
projet intégré	art. 6.6	●						
DIVERS	AMENDEMENT	porter à 13 m hauteur max. des bâtiments, règl. 6-1(2002)-1, 2003-06-18	<input checked="" type="checkbox"/>					
		ajout des notes [3], [4] et [5], règl. 6-1-4 (2004), 2004-08-18				<input checked="" type="checkbox"/>		
		ajout projet intégré, règl. 6-1-42 (2014) 16 avril 2014	X					
		règlement 6-1-51 (2015) 16 mars 2016	X					
		règlement 6-1-56 (2016) 21 septembre 2016	X					
notes particulières		(a) aucune partie habitable du bâtiment ne peut être enfouie à plus de 0,6 mètre sous le niveau du sol						